

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
07	Rencontrer des candidats médecins généralistes et stimuler leur installation à court terme sur le territoire de la commune	1.4.

Description du projet

Le diagnostic est sans appel. La pénurie de médecins généralistes sur le territoire de la commune est criante. Avec trois médecins généralistes en exercice, dont deux en fin de carrière, la commune a actuellement un taux +/-1866 habitants par médecin et, sans l'arrivée de nouveaux médecins à court terme, ce taux pourrait monter, avec un seul médecin pour tout le territoire, à +/- 5600 habitants par médecin. Or, à titre indicatif, le seuil d'activité minimal pour l'Inami est de 500 contacts patient. Sur une base de 5600 habitants à raison d'une seule visite par an et par habitant, il y a donc un potentiel de minimum 5600 contacts patient à Comblain ; ce qui nécessiterait, raisonnablement, au moins cinq médecins sur le territoire ; ce qui était le cas encore récemment. Le territoire de Comblain a donc grand besoin de nouveaux médecins supplémentaires.

Dans ce contexte de pénurie critique, il y a lieu d'une part, et de manière urgente, de faire savoir aux futurs jeunes médecins que la commune de Comblain-au-Pont est un territoire en attente de médecins et constitue à ce titre une forme d'opportunité pour leur installation future ; d'autre part, d'informer ceux-ci au mieux sur les opportunités présentes sur le territoire pour les accueillir et leur permettre de développer leur activité à long terme

Plusieurs modes d'installation sont envisageables :

- en profession libérale, dans un cabinet individuel, éventuellement rattaché à un futur domicile (des maisons et des terrains sont à vendre) ;
- en profession libérale, en duo ou en trio, voire dans un futur centre médical (cf. fiche-action n°5) ;
- et éventuellement, à plus long terme, dans une future maison médicale, travaillant au forfait et non à l'acte, qui pourrait être créée à Comblain-au-Pont ou à Poulseur, étant donné que le périmètre d'action défini par le centre de santé de l'Amblève (<http://csambleve.be/> à Aywaille) s'arrête à la rive droite de l'Ourthe et n'est, en principe, accessible qu'à la population d'Oneux, Hoyemont et Pont-de-Sçay (cf. fiche-action n°44).

Dans les trois cas, l'ADL souhaite accompagner les candidats à une installation en tant que « porteurs de projet », afin d'aider ceux-ci dans l'élaboration de leur projet car il s'agit également d'activités économiques à créer et à développer, notamment en stimulant et en favorisant les partenariats avec les autres professions du secteurs de la santé (cf. fiche-action n°8).

Dans tous les cas, il sera également utile de rencontrer les trois médecins généralistes de la commune ; à commencer par les deux médecins considérés « en fin de carrière », afin d'identifier avec eux l'étendue de leur patientèle, les possibilités et modalités de reprise et de partage de cette patientèle ; identifier avec eux le rôle que ceux-ci pourraient éventuellement jouer pour favoriser l'installation de nouveaux jeunes médecins ; identifier si leur cabinet se prête ou non à être repris ; etc.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

Atteindre à terme un taux de couverture de minimum 5 médecins généralistes sur le territoire ; soit la création de 4 nouveaux emplois indépendants si l'on prend en compte les deux médecins (sur les trois présents sur le territoire) actuellement en fin de carrière.

INDICATEURS :

- nombre de candidats médecins contactés ;
- nombre de rencontres organisées ;
- nombre de nouveaux médecins installés ;
- nombre de médecins par habitant.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

Les futurs médecins généralistes (stagiaires) qui pourront prochainement exercer seuls ; qui cherchent une commune pour s'implanter ; idéalement originaire de la région.

Les trois médecins de la commune. D'une part, les deux médecins « en fin de carrière », concernés par une éventuelle reprise de leur cabinet (en étudier la faisabilité ou non) ainsi que par la reprise et le partage de leur patientèle ; d'autre part le médecin, plus jeune, qui s'est installé il y a quelques années à Poulseur (Sart) et qui doit également être consulté pour favoriser une bonne répartition des rôles de chacun.

Les autres professions du secteur médical et/ou de la santé (infirmiers, kinés, psychologues, ostéopathes, nutritionnistes, assistants sociaux, maisons de repos/maison de repos et de soins, CPAS, PCS, etc.) avec lesquels des partenariats pourraient être développés (cf. fiche-action n°8).

La population est évidemment concernée par cette problématique de l'accès à des soins de santé de première ligne en milieu rural.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

En amont, le porteur de l'action de rencontre des jeunes médecins et de stimulation de leur installation sur le territoire est l'ADL, avec un mandat de la commune.

En aval de l'action, les porteurs de projet sont les médecins eux-mêmes avec leur projet d'installation.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est de stimuler, faciliter, accompagner et soutenir l'installation de jeunes médecins, en contribuant à les informer de la pénurie actuelle sur le territoire, en les rencontrant et en les conseillant – dans le cadre du service d'accompagnement des porteurs de projet – sur leur projet d'installation ; et enfin en étant un relais, un intermédiaire entre eux, les trois médecins de la commune et les autres professionnels du secteur de la santé présents sur le territoire.

D'une manière générale, le rôle de l'ADL est de considérer les médecins comme des indépendants dont il faut faciliter, soutenir, voire accompagner la création d'activité et ensuite le développement ; la finalité sociale d'un accès aux soins de santé de qualité constituant un objectif plus transversal qui concerne également d'autres services communaux et para-communaux (PCS, CPAS, etc.).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune pourra éventuellement favoriser l'implantation de nouveaux médecins, par exemple via une mesure foncière comme la vente, pour cause d'utilité publique, d'un bâtiment communal pouvant héberger un futur centre médical (cf. fiche-action n°5) ;

- le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'Ourthe, dans le cadre de son axe « santé », pourra mener des actions en faveur d'une amélioration de l'indice santé de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018.

- la Région wallonne via l'AVIQ : les médecins généralistes qui s'installeront pourront prétendre à l'Intervention du Fonds d'impulsion « IMPULSEO I » à 25.000 euros (<http://sante.wallonie.be/?q=node/4466>).

Partenaires privés :

- les trois médecins exerçant actuellement sur le territoire communal seront consultés et associés à l'implantation de nouveaux médecins.

- les deux maisons de repos et de soins présentes sur la commune seront des partenaires à contacter, notamment pour identifier une partie de la patientèle potentielle et choisir judicieusement l'implantation des nouveaux cabinets.

- les autres professionnels de la santé (infirmiers, kinés, ostéopathes, psychologues, nutritionnistes, assistants sociaux, etc.) actifs sur le territoire seront également des partenaires potentiels à mobiliser, notamment pour encourager un travail en réseau, voire tendre vers une approche multidisciplinaire des soins.

Partenaire associatif :

- l'asbl la Teignouse développe un axe de prévention et d'accompagnement des assuétudes (<http://www.lateignouse.be/nos-services/assuetudes/>) pourra être un partenaire dans le suivi de certains patients.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

1) Accompagner les candidats qui se sont déjà manifestés dans le projet de création d'un centre médical (cf. fiche-action n°5).

2) Informer d'autres futurs jeunes médecins de la pénurie en cours et de l'opportunité que cela peut représenter pour eux de se présenter pour ouvrir un cabinet à Comblain-au-Pont (2019) : relayer l'info via les partenaires locaux ; via l'Ulg ; etc.

3) Contacter les trois médecins exerçant sur le territoire communal pour faire avec eux un point de la situation et identifier le rôle qu'ils pourraient jouer chacun, à terme, au niveau du partage de la patientèle, de la remise éventuelle de leur cabinet, etc. (2019-2020).

4) Rencontrer les différents candidats, examiner avec eux les opportunités, les accompagner – dans le cadre du service d'accompagnement des porteurs de projet - dans l'élaboration de leur projet d'installation ; les mettre en relation avec les médecins en exercice, ainsi qu'avec les autres professionnels du secteur de la santé (cf. fiche-action n°8) ; etc.

5) À plus long terme, identifier avec ceux qui le souhaiteraient, l'opportunité de créer une maison médicale (cf. fiche-action n°44).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

Cette action ne revêt aucun coût en particulier pour l'ADL.

Les éventuels frais de communication et de publicité seront pris en charge par la commune.

Concernant les frais inhérents aux projets d'installation des futurs jeunes médecins, ceux-ci seront à leur charge, mais il leur sera possible de solliciter l'intervention du fonds d'impulsion Impulseo, jusqu'à concurrence de 25.000 (cf. liste des communes en pénurie, valable jusqu'au 31/12/2019). Quant aux éventuels investissements liés à l'acquisition de bien immobilier à des fins professionnels, l'ADL vérifiera avec les porteurs de projet la manière dont la SOWALFIN pourrait éventuellement intervenir.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)